



## Communiqué de Presse

### Total annonce le deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018

**Paris, 26 juillet 2018** - Conformément à la décision du Conseil d'administration du 7 février 2018 relative à la politique de retour à l'actionnaire sur la période 2018-2020, le deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 est fixé à 0,64 euro par action, en hausse de 3,2% par rapport aux trois acomptes et au solde versés au titre de l'exercice 2017 et stable par rapport au premier acompte au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration se réunira le 12 décembre 2018 afin de décider des conditions de mise en distribution de ce deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018.

Conformément à la quatrième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2018, l'option du paiement de ce deuxième acompte au titre de l'exercice 2018 en actions nouvelles de la Société sera proposée et le paiement interviendra selon le calendrier suivant :

Détachement du dividende	18 décembre 2018
Période d'option pour le paiement en actions nouvelles	18 décembre 2018 au 2 janvier 2019
Paiement en numéraire ou en actions nouvelles	10 janvier 2019

### À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

\* \* \* \* \*

### Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | [presse@total.com](mailto:presse@total.com) | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | [ir@total.com](mailto:ir@total.com)

## **Avertissement**

*Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.*

*Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.*